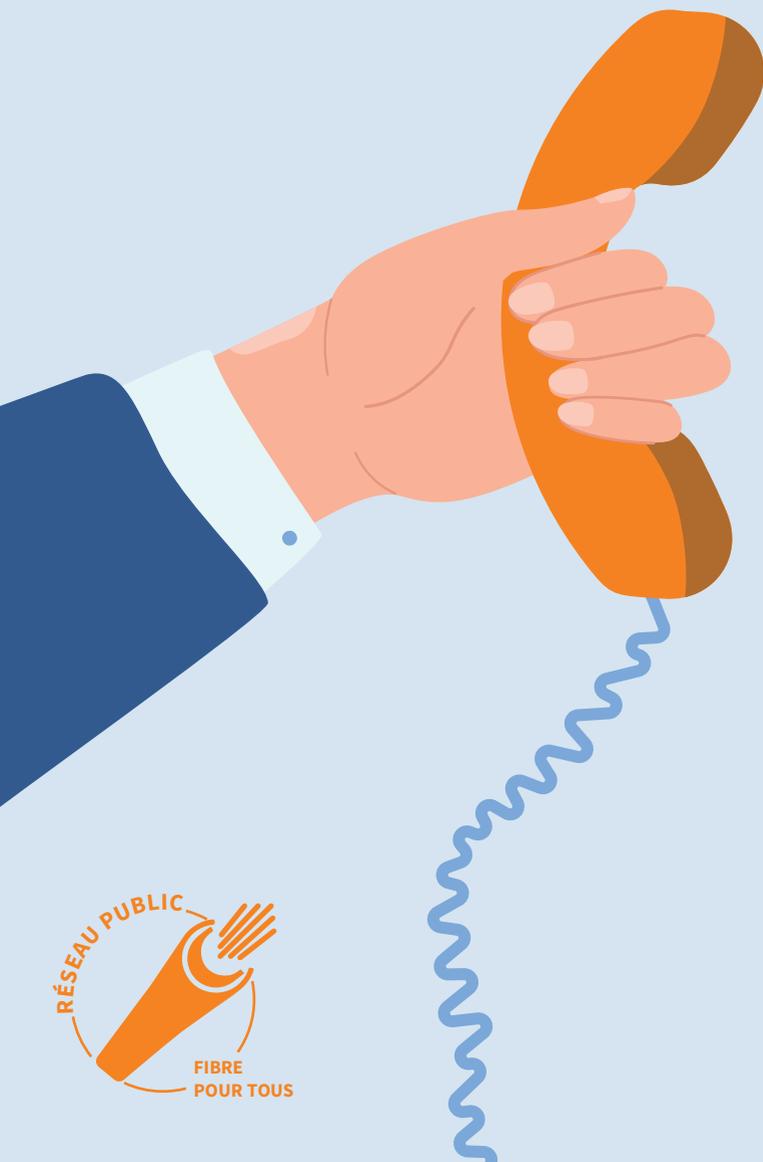


Ce qu'il faut savoir sur la *fermeture du cuivre*



Liberté, égalité, fraternité... Connecté !

Pendant plus de cinquante ans, **le cuivre a accompagné les français dans leurs communications.**

Il a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débits et de qualité de service et ne répond plus aux besoins grandissants de vos concitoyens. C'est pourquoi l'opérateur historique du réseau «cuivre» a amorcé **la fermeture progressive de ce dernier sur tout le territoire.**

Parallèlement, **le déploiement de la fibre optique s'achève en Haute-Garonne** grâce à la collaboration et la mobilisation du syndicat mixte Haute-Garonne Numérique, du Conseil Départemental et de vos



**Victor
Denowion**

*Président
de Haute-Garonne Numérique*

intercommunalités, aux côtés de notre délégataire Fibre 31. **Ce réseau public garantit l'accélération de la transition technologique et répond aux besoins de transition écologique et énergétique.** Cette transition est un rendez-vous important. Comme nous avons su le faire pour déployer le réseau de fibre optique, **la collaboration étroite entre les différents acteurs publics et privés sera indispensable** à sa réussite. Il nous faudra non seulement garantir le bon décommissionnement des réseaux, mais également faire preuve de pédagogie auprès des publics les plus éloignés du numérique.

Cette réussite passe aussi par **la reconnaissance d'un service universel de la fibre optique** et d'un dispositif garantissant la cohésion, l'égalité et l'accompagnement des publics fragiles ou isolés. Avec les élus du conseil syndical, nous restons complètement mobilisés sur l'ensemble de ces questions.

FOCUS Haute-Garonne Numérique

Haute-Garonne Numérique est un **syndicat mixte** créé en 2016 par le **Conseil Départemental de la Haute-Garonne** et **17 intercommunalités**. Il a pour objectif de **déployer les solutions d'accès au Très Haut Débit dans notre département.**

Ce qu'il faut savoir sur la fermeture du cuivre

| | |
|--|-------------|
| Tout ce qu'il faut savoir sur la fermeture du réseau cuivre | Pages 4-5 |
| Les acteurs de la fermeture du réseau cuivre en Haute-Garonne | Pages 6-7 |
| Que faire quand je serai concerné par la fermeture du réseau cuivre en Haute-Garonne ? | Page 8 |
| Comment va se dérouler la fermeture du cuivre en Haute-Garonne ? | Pages 9-14 |
| Les outils de communication | Page 15 |
| Focus sur l'adressage | Pages 16-17 |
| Les réponses aux questions de vos administrés | Pages 18-21 |
| Glossaire numérique | Pages 22-23 |



QU'EST-CE QUE LE RÉSEAU CUIVRE ?

Pendant plus de cinquante ans, il a accompagné les Haut-Garonnais dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à la technologie ADSL et ses nombreuses évolutions (SDSL, VDSL). Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par un réseau de fibre optique.

QUE SIGNIFIE LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE ?

La fermeture du réseau cuivre (ADSL/vDSL/RTC) sera progressive et se fera en deux étapes, avec la perspective d'une substitution totale d'ici 2030, du réseau cuivre par la fibre optique. Elle concerne principalement et quasi exclusivement les lignes existantes, car pour les nouvelles lignes, il n'y a plus la possibilité de souscrire une ligne ADSL à partir du moment où la fibre est déployée.

1• Fermeture commerciale : les opérateurs ne proposent plus de raccordement via les lignes cuivre.

A partir de la fermeture commerciale, les détenteurs de lignes ADSL ne pourront plus modifier leur contrat ou changer d'opérateur.

2• Fermeture technique: les services s'arrêtent définitivement sur les lignes cuivre existantes.

Tout ce qu'il faut savoir sur la fermeture du cuivre

POURQUOI Y-MET-ON FIN ?

Sensible aux aléas météorologiques et à l'humidité et victime du vieillissement des équipements actifs (obsolescence de certains équipements), le réseau cuivre a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débits et de qualité de service et ne répond plus aux besoins des Français. C'est pourquoi l'opérateur historique, propriétaire du réseau cuivre, a annoncé fin 2019, sa volonté de le fermer progressivement.



POURQUOI PASSER À LA FIBRE ?

La performance du cuivre est largement concurrencée par la fibre optique dont le déploiement prend de plus en plus d'ampleur. Ce rythme rapide est soutenu par l'Etat qui s'est engagé à ce que tous les foyers puissent bénéficier de la fibre et du très haut débit d'ici 2025. L'appétence des Haut-Garonnais est due aux multiples usages qu'elle permet. Le télétravail massif, les visioconférences avec des proches pour maintenir le lien social, la télé-éducation, les consultations de santé en ligne et d'autres usages encore, ont contribué à accroître les besoins en débits et à confirmer la nécessité d'accélérer la transition technologique de la Haute-Garonne, la multiplication des connexions simultanées dans les foyers (TV, jeux-vidéos, PC, etc.) Enfin, la transition vers la fibre est également vertueuse d'un point de vue énergétique. Les lignes Internet fixe sur support fibre consomment ainsi 3 fois moins d'énergie que leur équivalent cuivre.

ORANGE, OPÉRATEUR DU RÉSEAU CUIVRE

En tant que propriétaire du réseau cuivre, Orange est en charge de la fermeture de ce réseau, en lien avec tous les autres acteurs concernés et dans le cadre réglementaire défini par l'Arcep.

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS (FFTÉLÉCOMS)

Elle porte une communication neutre et sectorielle pour accompagner tous les acteurs dans le cadre de la fermeture du réseau cuivre.

L'ARCEP

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse assure la régulation du secteur des télécommunications au nom de l'État. Elle définit le cadre réglementaire et contribue au dialogue entre toutes les parties prenantes pour le bon déroulement du projet.



Les acteurs de la fermeture du réseau cuivre en Haute-Garonne

FIBRE 31

Ils construisent le réseau fibre et, à ce titre, sont garants de son déploiement sur les territoires dont ils ont la charge.

HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

Haute-Garonne Numérique est un syndicat mixte créé en 2016 par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et 17 intercommunalités. Il a pour objectif de déployer les solutions d'accès au Très Haut Débit dans notre département. Haute-Garonne Numérique a confié à Fibre 31 (société créée par Altitude Infrastructure) la délégation du service public pour assurer la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du réseau optique sur une durée de 25 ans et organiser sa commercialisation.

LES OPÉRATEURS COMMERCIAUX

Ils informent tous leurs clients et les accompagnent vers les offres de substitution les plus adaptées à leurs besoins sur la période d'arrêt du cuivre.

LES CLIENTS

Particuliers comme professionnels, ils sont les utilisateurs de ce réseau cuivre et doivent faire évoluer leur abonnement pour continuer à bénéficier des services de télécommunication (téléphonie, internet, tv...). Ils peuvent contacter par anticipation leur opérateur télécom (ou l'opérateur de leur choix) et/ou seront contactés par ce dernier le moment venu.

AUTRES ORGANISMES PRIVÉS OU PUBLICS



Que faire si ma commune est concernée par la fermeture du cuivre en Haute-Garonne



VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE OU UNE COLLECTIVITÉ

Vous disposez d'offres sur support cuivre (téléphonie RTC [usages voix, usages spéciaux de type fax, alarme, monétique, etc. et autres services (Internet ADSL, Solutions VPN, SDSL, etc.) vous serez concerné par la fermeture du réseau cuivre. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de celui de votre choix pour préparer au plus tôt la migration de tous les services installés sur cuivre (téléphonie et internet) vers une autre technologie (fibre optique en majorité).

VOUS ÊTES UN UTILISATEUR GRAND PUBLIC

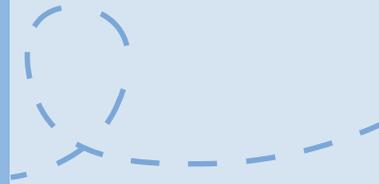
- Vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (RTC) et/ou à Internet (ADSL/VDSL), nous vous invitons à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de celui de votre choix afin de souscrire à un abonnement similaire sur une ligne fibre ou sur une autre technologie pertinente.
- Vous disposez d'un abonnement en fibre optique, vous n'êtes pas concerné.



Comment va se dérouler le démantèlement du cuivre en Haute-Garonne



La mise en œuvre opérationnelle de la fermeture du cuivre sera effective par communes, regroupées en lots, et annoncés annuellement. Le délai moyen entre l'annonce d'un décommissionnement communal et de sa fermeture technique sera de 36 mois. Cette méthodologie par lots permet de préparer le lancement de la fermeture massive du réseau cuivre dès 2025 et de construire une démarche pour industrialiser le processus.



Les principaux critères communaux retenus pour pouvoir engager la fermeture du cuivre :

- Disponibilité de la fibre sur la commune à date de l'annonce des lots
- Cohérence des fermetures du cuivre au niveau des NRA
- Priorisation des zones où il reste moins d'accès cuivre (généralement les zones fibrées depuis longtemps)
- Présence de tous les opérateurs commerciaux dès la fermeture

D'autres critères sont également prévus :

- Qualité de la boucle locale cuivre fragile
- Prévision d'opérations lourdes de réaménagement du réseau cuivre

En Haute-Garonne, une collaboration constructive entre l'opérateur historique, l'État, Haute-Garonne Numérique et les collectivités a été mise en place. Un comité de concertation co-présidé par l'État et Haute-Garonne Numérique assure le suivi à date de l'annonce des lots.

le calendrier est le suivant :

| | Date fermeture commerciale | Date fermeture technique | Nombre de communes |
|--------------|----------------------------|--------------------------|--------------------|
| Lot 1 | 31/04/2024 | 31/01/2025 | 3 |
| Lot 2 | 27/01/2025 | 27/01/2026 | 22 |
| Lot 3 | 31/01/2026 | 31/01/2027 | 71 |
| Lot 4 | 31/01/2026 | 31/01/2028 | 128 |
| Lot 5 | 31/01/2026 | Date à venir | A venir |
| Lot 6 | 31/01/2026 | Date à venir | A venir |
| Lot 7 | 31/01/2026 | Date à venir | A venir |

La fermeture commerciale de toutes les communes du département qui ne sont pas concernées par les lots 1, 2, 3 et 4 est fixée au 31 janvier 2026, et la répartition de ces communes (lots 5, 6 et 7) sera connue ultérieurement.



Pour suivre la fermeture du cuivre en direct, flashez ce QR Code :

Les communes des lots 1 à 4

Communauté de communes des Coteaux du Girou

| | |
|---------------------------|-------|
| Bazus | Lot 4 |
| Bonrepos-Riquet | Lot 3 |
| Garidech | Lot 2 |
| Gauré | Lot 2 |
| Gémil | Lot 3 |
| Gragnague | Lot 4 |
| Lapeyrouse-Fossat | Lot 3 |
| Lavalette | Lot 2 |
| Montastruc La Conseillère | Lot 2 |
| Montjoire | Lot 3 |
| Montpitol | Lot 3 |
| Paulhac | Lot 2 |
| Roquesérière | Lot 2 |
| Saint-Jean-L'Herm | Lot 4 |
| Saint-Marcel Paulel | Lot 2 |
| Saint-Pierre | Lot 2 |
| Verfeil | Lot 4 |
| Villariès | Lot 4 |

Communauté de communes des Terres du Lauragais

| | |
|---------------------------|-------|
| Albiac | Lot 1 |
| Auriac-sur-Vendinelle | Lot 2 |
| Bourg Saint-Bernard | Lot 2 |
| Calmont | Lot 3 |
| Cambiac | Lot 2 |
| Caragoudes | Lot 3 |
| Folcarde | Lot 4 |
| Francarville | Lot 2 |
| La Salvetat Lauragais | Lot 1 |
| Le Cabanial | Lot 3 |
| Le Faget | Lot 2 |
| Loubens Lauragais | Lot 2 |
| Mascarville | Lot 3 |
| Mauremont | Lot 3 |
| Maureville | Lot 3 |
| Mourvilles-Basses | Lot 3 |
| Prunet | Lot 2 |
| Saint-Pierre-de-Lages | Lot 4 |
| Saint-Vincent | Lot 3 |
| Sainte-Foy-d'Aigrefeuille | Lot 4 |
| Saussens | Lot 4 |
| Trébons-sur-la-Grasse | Lot 4 |
| Vallègue | Lot 3 |
| Vallesvilles | Lot 2 |

Les communes des lots 1 à 4

Communauté de communes du Bassin Auterivain Haut Garonnais

| | |
|---------------------|-------|
| Auterive | Lot 4 |
| Auragne | Lot 4 |
| Auribail | Lot 3 |
| Beaumont-sur-Lèze | Lot 3 |
| Caujac | Lot 4 |
| Cintegabelle | Lot 4 |
| Esperce | Lot 4 |
| Gaillac-Toulza | Lot 4 |
| Grazac | Lot 4 |
| Grépiac | Lot 2 |
| Labruyère-Dorsa | Lot 3 |
| Lagardelle-sur-Lèze | Lot 2 |
| Lagrâce-Dieu | Lot 3 |
| Le Vernet | Lot 4 |
| Marliac | Lot 4 |
| Mauressac | Lot 4 |
| Miremont | Lot 3 |
| Puydaniel | Lot 4 |
| Venerque | Lot 1 |

Communauté de communes Val'Aïgo

| | |
|------------------------|-------|
| Bessières | Lot 4 |
| Bondigoux | Lot 2 |
| Buzet-sur-tarn | Lot 4 |
| La Magdelaine sur Tarn | Lot 2 |
| Layrac-sur-Tarn | Lot 3 |
| Le Born | Lot 3 |
| Mirepoix sur Tarn | Lot 2 |
| Villematier | Lot 2 |
| Villemur-sur-tarn | Lot 4 |

Communauté de Communes des Pyrénées Haut-Garonnaises

| | |
|---------------------|-------|
| Arlos | Lot 3 |
| Ardiège | Lot 4 |
| Bagiry | Lot 3 |
| Bezins-Garraux | Lot 3 |
| Cathervielle | Lot 3 |
| Garin | Lot 3 |
| Génos | Lot 3 |
| Gouaux-de-Luchon | Lot 3 |
| Huos | Lot 3 |
| Juzet | Lot 4 |
| Lourde | Lot 3 |
| Marignac | Lot 4 |
| Martres-de-Rivière | Lot 4 |
| Montauban-de-Luchon | Lot 4 |
| Mont-de-Galié | Lot 3 |
| Oô | Lot 3 |
| Payssous | Lot 3 |
| Pointis-de-Rivière | Lot 4 |
| Portet-de-Luchon | Lot 3 |
| Poubeau | Lot 3 |
| Sode | Lot 3 |

Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo

| | |
|--------------------------|-------|
| Bonrepos-sur-Aussonnelle | Lot 3 |
| Eaunes | Lot 4 |
| Lamasquère | Lot 3 |
| Muret | Lot 4 |
| Roques | Lot 4 |
| Saubens | Lot 4 |
| Seysses | Lot 4 |
| Villate | Lot 3 |

Les communes des lots 1 à 4

| Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges | |
|---|-------|
| Aurignac | Lot 4 |
| Ausson | Lot 4 |
| Bachas | Lot 4 |
| Boudrac | Lot 3 |
| Boussan | |
| Bouzin | |
| Castéra-Vignoles | Lot 3 |
| Cazac | Lot 4 |
| Cazaril-Tamboures | Lot 4 |
| Cazeneuve-Montaut | Lot 4 |
| Clarac | Lot 4 |
| Franquevielle | Lot 4 |
| Gensac-de-Boulogne | Lot 4 |
| Labarthe-Inard | Lot 4 |
| Larroque | Lot 4 |
| Le Cuing | Lot 4 |
| Les Tourreilles | Lot 4 |
| Lespugue | Lot 4 |
| Lilhac | Lot 3 |
| Loudet | Lot 3 |
| Mintbernard | Lot 4 |
| Mentoulieu-Saint-Bernard | Lot 4 |
| Peyrouzet | Lot 4 |
| Ponlat-Taillebourg | Lot 4 |
| Saint-Elix-Seglan | Lot 4 |
| Saint-Frajou | Lot 4 |
| Salherm | Lot 3 |
| Sarremezan | Lot 4 |
| Saux-et-Pomarède | Lot 4 |
| Villeneuve-de-Rivière | Lot 4 |
| Villeneuve-Lecussan | Lot 4 |

| Communauté de Communes des Hauts Tolosans | |
|---|-------|
| Cabanac-Séguenville | Lot 3 |
| Launac | Lot 4 |
| Le Burgaud | Lot 4 |
| Le Castéra | Lot 4 |
| Menville | Lot 3 |
| Vignaux | Lot 3 |
| Communauté de communes Coeur de Garonne | |
| Cambernard | Lot 3 |
| Castelneau-Picambeau | Lot 4 |
| Castiès-Labrande | Lot 4 |
| Lautignac | Lot 3 |
| Le Fousseret | Lot 4 |
| Lherm | Lot 4 |
| Marignac-Lasclarès | Lot 4 |
| Marignac-Laspeyres | Lot 3 |
| Martres-Tolosane | Lot 4 |
| Montberaud | Lot 4 |
| Montgras | Lot 4 |
| Plagne | Lot 3 |
| Plagnole | Lot 3 |
| Polastron | Lot 4 |
| Poucharramet | Lot 4 |
| Sainte-Foy-de-Peyrolières | Lot 4 |
| Saint-Araille | Lot 3 |
| Saint-Michel | Lot 3 |
| Saint-Elix-le-Château | Lot 4 |
| Sana | Lot 3 |

Les communes des lots 1 à 4

| Communauté de Communes Cagire Garonne Salat | |
|--|-------|
| Arbas | Lot 4 |
| Arbon | Lot 4 |
| Arnaud-Guilhem | Lot 4 |
| Aspet | Lot 4 |
| Auzas | Lot 4 |
| Castillon-de-Saint-Martory | Lot 4 |
| Cassagne | Lot 3 |
| Couret | Lot 3 |
| Escoulis | Lot 3 |
| Estadens | Lot 4 |
| Figarol | Lot 4 |
| Herran | Lot 3 |
| His | Lot 4 |
| Le Fréchet | Lot 3 |
| Lestelle-de-Saint-Martory | Lot 4 |
| Mancioux | Lot 4 |
| Mane | Lot 4 |
| Marsoulas | Lot 4 |
| Mazères-sur-Salat | Lot 3 |
| Milhas | Lot 4 |
| Montgaillard-de-Saliès | Lot 3 |
| Monsaunès | Lot 4 |
| Proupiary | Lot 4 |
| Roquefort-sur-Garonne | Lot 4 |
| Saint-Martory | Lot 4 |
| Saliès-du-Salat | Lot 4 |
| Sepx | Lot 4 |
| Soueich | Lot 4 |

| Touille | Lot 4 |
|--|-------|
| Urau | Lot 4 |
| Communauté de communes des Coteaux Bellevue | |
| Castelmaurou | Lot 3 |
| Labastide-Saint-Sernin | Lot 4 |
| Montberon | Lot 3 |
| Pechbonnieu | Lot 3 |
| Rouffiac-Tolosan | Lot 4 |
| Saint-Geniès-Bellevue | Lot 3 |
| Saint-Loup-Cammas | Lot 3 |
| Communauté de Communes du Volvestre | |
| Bax | Lot 4 |
| Goutevernisse | Lot 4 |
| Gouzens | Lot 4 |
| Lafitte-Vigordane | Lot 3 |
| Lapeyrère | Lot 4 |
| Latour | Lot 4 |
| Lavelanet-de-Comminges | Lot 3 |
| Mailohlas | Lot 4 |
| Marquefave | Lot 3 |
| Massabrac | Lot 4 |
| Montaut | Lot 4 |
| Montesquieu-Volvestre | Lot 4 |
| Montgazin | Lot 4 |
| Rieux-Volvestre | Lot 3 |
| Saint-Sulpice-sur-Lèze | Lot 4 |
| Saliès-sur-Garonne | Lot 4 |
| Communauté de Communes du Frontonnais | |
| Cépet | Lot 4 |
| Saint-Sauveur | Lot 4 |

Ce qu'il faut savoir sur le décommissionnement du cuivre

Les outils de communication :

Haute-Garonne Numérique a mis en place des outils de communication qui viennent compléter le kit de communication national créé par la Fédération Française des Télécoms.



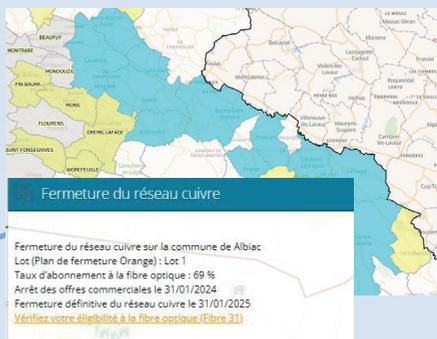
Flyer/affiche



Guide élus



Vidéo réseaux sociaux



Carte interactive

Focus sur l'adressage :

LES FICHES PRATIQUES DE HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE *L'adressage*



Dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique en Haute-Garonne, les communes du département doivent identifier par un numéro chaque bâtiment présent sur leur territoire. Il convient donc de définir un nom pour chaque voie et d'y affecter une numérotation.

Ces coordonnées précises seront utilisées pour référencer les usagers du réseau fibre optique et pour permettre la commercialisation des offres Internet à Très Haut Débit (THD).

L'opération est aussi utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS et les interventions des services de secours.

8 ÉTAPES À SUIVRE PAR LA COMMUNE



LANCEMENT DU PROJET

Le Maire présente le dispositif au Conseil municipal :

- Mise en place d'une commission dédiée à l'adressage.
- Identification des impacts financiers et des mesures de communication à initier.



DIAGNOSTIC

Identification à travers un inventaire l'ensemble des voies existantes en utilisant le plan cadastral ou une Base Adresse Locale existante.

Un fichier récapitulatif de type Excel peut lister ces voies.



DÉNOMINATION

Détermination du type de voies : route, allée, chemin, avenue, place, rue, lieux-dits, etc... (éviter lotissement et résidence)

Procéder au nommage de la voie : des platanes, Charles De Gaulle, des étangs...

À cette occasion, les administrés peuvent être consultés. **Une délibération du conseil municipal est indispensable pour fixer les nouveaux noms des voies.**



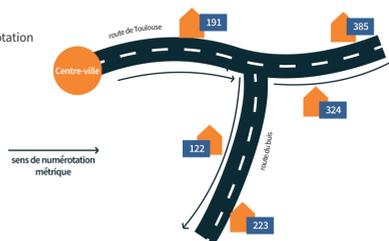
NUMÉROTATION

Choisir entre deux systèmes :

- La numérotation continue : numérotation par numéro croissant à partir du début de la voie.
- La numérotation métrique : numérotation attribuée en fonction de la distance qui sépare le début de la voie et l'entrée du bâti.

Pour la numérotation, un arrêté du maire est suffisant.

Exemple de numérotation métrique :



www.hautegaronnenumerique.fr - contact@hautegaronnenumerique.fr



@hautegaronnenumerique



Haute-Garonne Numérique



Haute-Garonne Numérique



@hnumérique



LES FICHES PRATIQUES

DE HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

L'adressage

5

REALISATION D'UN TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIERIES

Chaque voie est nommée est délimitée sur un plan.
Création d'un tableur «Excel» reprenant le modèle simplifié d'échange de données de la Base Adresse Locale (cf Annexe).

6

PUBLICATION SUR LA BASE ADRESSE NATIONALE (BAN) POUR CERTIFICATION

Publication en ligne via l'outil «Mes adresses» du site internet adresse.data.gouv.fr.

7

INFORMATION DE LA POPULATION ET PLACEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE

Il convient d'informer les habitants par courrier spécifique accompagné d'une attestation de la numérotation et de communiquer ces informations aux autres collectivités, aux services de secours, aux gestionnaires des réseaux, aux entreprises concernées...

Réaliser la signalétique de la commune avec l'installation des plaques de dénomination des voies puis celle des habitations avec la distribution de plaques de numérotation ou en fournissant aux habitants un modèle normé.

8

MAINTENIR LA BASE ADRESSE LOCALE À JOUR

Prévoir des routines de mise à jour car l'adresse est une donnée vivante.
Il suffit d'ouvrir à nouveau sa Base Adresse Locale dans l'éditeur Mes Adresses, d'ajouter une nouvelle adresse pour qu'elle soit transmise en temps réel à la Base Adresse Nationale.

TROIS SOLUTIONS POUR RÉALISER CE TRAVAIL

- Vous avez du personnel à mettre à disposition et vous décidez de le réaliser en interne
- Vous demandez de l'aide à Haute-Garonne Numérique pour réaliser à votre compte ces travaux
- Vous souhaitez passer par un prestataire via un marché public afin d'externaliser

LIENS UTILES

- Pour référencer vos adresses, rendez-vous sur le site National de l'Adresse : <https://adresse.data.gouv.fr/>
- Le guide des bonnes pratiques de l'adresse : <https://adresse.data.gouv.fr/daM/ta/docs/guide-bonnes-pratiques.pdf>



www.hautegaronnenumerique.fr - contact@hautegaronnenumerique.fr



@hautegaronnenumerique



Haute-Garonne Numérique



Haute-Garonne Numérique



ohgnumerique

Les réponses aux questions de vos administrés

Dois-je changer d'abonnement ?

En ce qui concerne le grand public, les offres sur le réseau cuivre (téléphonie et/ou internet) sont remplacées par un abonnement Fibre ou sur une autre technologie. Vous pourrez conserver votre numéro de téléphone actuel en demandant la portabilité du numéro.

En ce qui concerne les entreprises publiques ou privées, nous vous encourageons à vous rapprocher de votre opérateur pour faire le bilan de votre installation et déterminer la meilleure solution de substitution possible.

Jusqu'à quand ma ligne cuivre restera opérationnelle ?

Votre ligne sera opérationnelle jusqu'à la fermeture technique du cuivre dans votre zone. Lorsque vous serez concerné par cette fermeture, votre opérateur prendra contact avec vous pour vous proposer des offres de substitution en fibre optique ou sur une autre technologie. Vous restez, bien entendu, libre de donner suite à cette proposition ou de vous reporter sur l'offre de votre choix proposée par un autre opérateur. Cette fermeture du réseau cuivre est progressive et devrait s'achever en 2030 sur le territoire.

Concrètement, combien est-ce que cela coûte ?

Cela dépendra de l'offre que vous choisirez lorsque vous basculerez et également de l'opérateur choisi.



Ma commune est concernée par la fermeture commerciale et technique du réseau cuivre, comment celle-ci se passe concrètement ?

Si vous êtes un particulier, vous pouvez contacter dès maintenant l'opérateur de votre choix pour souscrire à un abonnement sur une ligne fibre, en demandant à conserver votre numéro de téléphone pour vos usages.

Dans tous les cas, votre opérateur prendra contact avec vous en amont de la date de fermeture technique afin de vous proposer une offre en remplacement de votre offre cuivre actuelle. Si vous êtes une administration ou une entreprise, votre opérateur prendra également contact avec vous en amont de la date de fermeture pour vous proposer l'offre de remplacement la plus pertinente. Vous restez, bien entendu, libre de donner suite à cette proposition, de vous adresser à un opérateur concurrent ou bien de demander la résiliation de l'offre si vous n'en avez plus l'utilité.

Puis-je m'attendre à une baisse de qualité de ma connexion ou des conversations ?

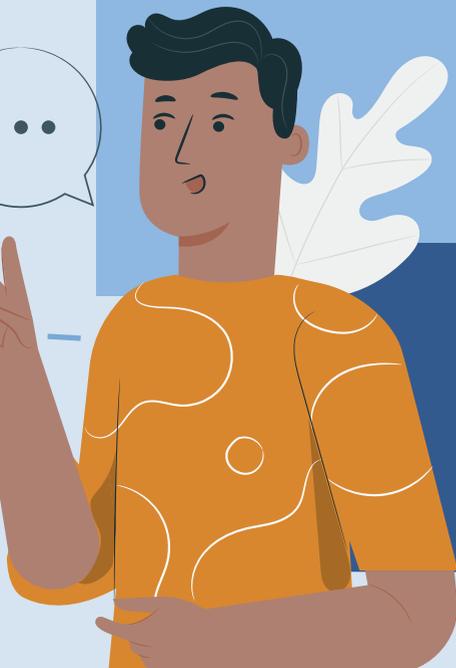
Non, bien au contraire, la fibre optique offre une meilleure qualité du signal que le cuivre. Les communications voix sont bien meilleures. Une connexion à Internet via la fibre optique est, en outre, beaucoup plus stable et robuste. Enfin, la fibre optique a une meilleure durée de vie avec un cycle de vie plus long, de plus de 100 ans et consomme 3 fois moins d'énergie que leur équivalent cuivre.*

Contrairement au cuivre, la qualité de la connexion internet est la même que vous soyez loin ou proche du central optique.

**Source : étude «Economie des Télécoms» - décembre 2020 - Arthur D Little pour la FFTélécoms.*

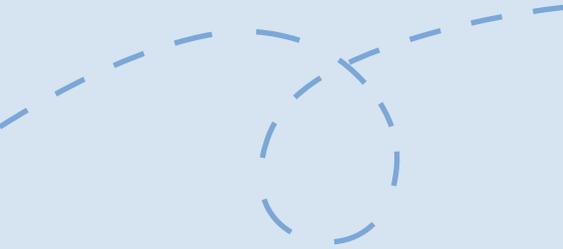
Combien d'utilisateurs sont concernés ?

Plus de 24 millions de foyers français utilisaient encore le réseau cuivre début 2021. Le processus de fermeture du réseau cuivre (ADSL/VDSL/RTC etc.) est déjà engagé avec les premières fermetures commerciales grand public pour les offres internet (environ 11 millions de lignes en février 2023).



Quelle que soit votre situation, il est primordial que vous engagiez ce changement vers la fibre (ou vers une autre solution adaptée) suffisamment tôt avant la date de fermeture technique du cuivre, date à laquelle tous les services sur le cuivre s'arrêteront.

Cette anticipation vous permet d'assurer la continuité de vos services sur la fibre optique. Elle est cruciale pour les entreprises disposant d'offres complexes dont la mise en place peut prendre plusieurs semaines.



Si ma commune est concernée par la fin du cuivre mais que je subis un échec de raccordement (à la fibre ou à une autre technologie), que se passe-t-il ?

Vous pourrez adresser une demande au service technique de l'opérateur qui s'occupe du raccordement dans votre logement. Une nouvelle intervention sera alors planifiée. Il est ainsi important de bien anticiper la migration vers la fibre et de procéder à celle-ci au plus tôt.

Que se passe-t-il lors de la fermeture technique du cuivre si je ne suis pas passé à la fibre ou sur une autre solution ?

Si, malgré les sollicitations de votre opérateur, vous refusez de migrer vers une offre de substitution, alors votre accès sera coupé lors de la fermeture technique et votre contrat sera résilié. Ainsi, vous n'aurez plus accès à vos services sur le réseau cuivre (téléphonie fixe, accès à Internet, télévision). C'est pourquoi vous devez impérativement faire le nécessaire suffisamment en amont de cette date si vous souhaitez conserver vos services.

Si je déménage, comment ouvrir une ligne ?

Si vous déménagez, prenez contact avec votre opérateur et/ou l'opérateur de votre choix pour connaître les solutions les plus adaptées à vos besoins.

Vais-je pouvoir garder mes équipements en passant à la fibre ?

Pour votre TV, aucun problème. De même votre téléphone, s'il n'est pas trop ancien (moins de 10 ans), sera réutilisable. Ces matériels devront être connectés à l'équipement fourni par l'opérateur (box) qui sera lui-même branché sur une prise électrique.

Si je ne veux pas d'accès à internet, qu'advendra-t-il de ma ligne téléphonique ?

Si vous ne voulez pas d'accès à internet, vous pouvez tout de même vous servir de la fibre pour bénéficier de la téléphonie fixe. Dans ce cas, vous devrez souscrire à un abonnement spécifique auprès de votre opérateur.

Quel impact pour les entreprises et les collectivités ?

Pour les entreprises et les collectivités, la situation sera similaire à celle du grand public : elles devront souscrire de la même façon à une nouvelle offre de substitution pour entreprises. Cette démarche doit être réalisée en temps utile en prenant le temps d'étudier les différentes options.



ADSL (ASYMETRIC DIGITAL SUBSCRIBER LINE) ●

La technologie DSL consiste à exploiter une ou des paires de cuivre du réseau téléphonique commuté (RTC) qui aboutit chez les abonnés, moyennant l'installation de nouveaux équipements dans le répartiteur de l'opérateur et chez l'abonné. L'ADSL est une technologie dite asymétrique car la vitesse de réception est privilégiée sur celle d'émission.

ARCEP ●

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (abrégé en ARCEP www.arcep.fr) est une autorité administrative indépendante chargée depuis le 5 janvier 1997 de réguler les télécommunications et le secteur postal en France.

FAI ●

Un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI), est un organisme (généralement une entreprise) offrant une connexion au réseau informatique Internet. Le terme anglais désignant un FAI est Internet Service Provider (ISP).

FFT ●

La Fédération Française des Télécoms est une association loi de 1901 créée en 2007, qui réunit les opérateurs de télécommunications en France.

FIBRE 31 ●

Fibre 31 est la société créée par Altitude Infra, la Caisse des dépôts et consignations, et le fonds MARGUERITE, pour gérer la Délégation de Service Public lancée par Haute-Garonne Numérique, Syndicat Mixte Ouvert, créé en juin 2016 à l'initiative du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Fibre 31 a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 25 ans

FIBRE OPTIQUE ●

Fil en verre ou en plastique très fin, enrobé par une gaine plastique, transmettant des données grâce à la conduction de la lumière. Elle offre un débit d'information nettement supérieur aux câbles de télécommunications traditionnels et permet ainsi de répondre de manière fiable aux nouveaux usages (télévision, visioconférence, transmission de données informatiques lourdes...). Les débits atteints en laboratoire dépassent à ce jour les 800 Tb/s.

FRACTURE NUMÉRIQUE ●

La fracture numérique désigne l'inégalité d'accès aux technologies numériques. Cette inégalité peut se situer au niveau du choix des technologies et services mais également du prix pour un même service.



HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE ●

Haute-Garonne Numérique est un syndicat mixte créé en 2016 par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et 17 intercommunalités. Il a pour objectif de déployer les solutions d'accès au Très Haut Débit dans notre département Haute-Garonne Numérique a confié à Fibre 31 (société créée par Altitude Infrastructure) la délégation du service public pour assurer la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du réseau optique sur une durée de 25 ans et organiser sa commercialisation.

ILLETRONISME ●

Ce néologisme transpose le concept d'illettrisme dans le domaine de l'information électronique : il s'agit d'un manque ou d'une absence totale de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation et à la création des ressources électroniques. L'illectronisme s'oppose à la littératie numérique.

NRA (NOEUD DE RACCORDEMENT D'ABONNÉ) ●

Il s'agit du central téléphonique vers lequel aboutissent les lignes téléphoniques de cuivre des abonnés.

Le démantèlement du cuivre en Haute-Garonne

Pour accéder à la carte interactive
et suivre la fermeture du cuivre en direct,
flashez ce QR Code :



RETROUVEZ-NOUS SUR



Haute-Garonne Numérique



Haute-Garonne Numérique



@hautegaronnenumérique



@hgnumerique

www.hautegaronnenumérique.fr

contact@hautegaronnenumérique.fr

Haute-Garonne Numérique, 1 boulevard de la Marquette
31 090 Toulouse Cedex 9